

Réunion des Présidents de la COSAC

Bucarest, Palais du Parlement

Les 20 et 21 janvier 2019

Projet de sommaire du 31^{ème} rapport semestriel de la COSAC

(en date du 7 janvier 2019)

Chapitre 1 : Perspectives des relations commerciales internationales de l'Union européenne ; l'avenir des relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit

L'UE est actuellement le plus grand partenaire commercial de plus de 80 pays dans le monde. Il s'efforce de conclure de nouveaux accords de libre-échange avec des pays et des régions de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, mais se trouve dans une impasse par rapport à d'autres accords, tels que l'Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (CETA) ou le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Dans ce contexte, les parlements nationaux et le Parlement européen sont appelés à jouer un rôle clé dans l'établissement des politiques commerciales internationales de l'Union européenne et dans la mise à profit des nouvelles opportunités économiques.

Ce chapitre est divisé en deux sections.

La première s'efforce d'offrir une vue d'ensemble sur la manière dont les parlements façonnent la politique commerciale de l'UE et contribuent à trouver le juste équilibre entre l'ouverture du Marché unique aux partenaires étrangers et la préservation des valeurs environnementales et sociales européennes.

La deuxième se propose de résumer les avis et l'intérêt de reprendre les négociations du TTIP et d'évaluer les futures relations commerciales de l'UE avec le Royaume-Uni.

Chapitre 2 : L'Espace européen de l'éducation, moteur de la refonte et du renforcement du Marché unique

Les États membres sont seuls responsables de leurs politiques en matière d'éducation et la Commission européenne est venue à leur appui en établissant une feuille de route pour l'Espace européen de l'éducation à l'horizon 2025. Alors que le progrès technologique demande de plus en plus compétences de pointe et des connaissances dans le domaine du numérique, l'UE se doit de préparer ses jeunes pour les emplois du futur, diversifiés et hautement qualifiés, et de mettre en place les conditions pour la création d'entreprises innovantes.

Ce chapitre est divisé en deux sections.

La première porte sur la capacité des États membres d'adapter leurs politiques d'éducation à la nouvelle ère technologique et numérique. Les parlements sont invités à vérifier si ces politiques sont conformes aux exigences actuelles et futures du marché du travail, tout en recherchant si elles sont assez souples pour permettre une coopération à l'échelle européenne et susceptibles de favoriser la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE.

La deuxième section de ce chapitre vise à mettre en évidence les points de vue, les contributions et les meilleures pratiques qui devraient être utilisées dans la mise en place de l'Espace européen de l'éducation, afin de répondre aux attentes des citoyens. Son objectif est de prospecter les futures politiques d'éducation, qui devraient faire de l'UE le leader mondial en termes d'éducation et de compétences et de transformer le Marché unique en un espace où les entreprises les plus innovantes rencontreront la main-d'œuvre la plus qualifiée.

Chapitre 3 : Une économie basée sur l'innovation, le progrès technologique et l'impact social ; le rôle des parlements dans la promotion de la "nouvelle économie" de l'UE

Le progrès technologique, qui se développe sans cesse, réclame un dialogue politique consolidé afin de préparer l'action de l'UE, d'assurer un processus législatif rapide et sans heurts et de mettre en œuvre la législation et les programmes de manière transparente et responsable. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour éviter les vides législatifs ou les longues périodes d'adaptation de la législation européenne aux nouvelles technologies et modèles économiques.

Ce chapitre est divisé en deux sections.

La première se propose d'identifier les domaines où des mesures urgentes doivent être prises afin de combler le fossé entre la législation et le progrès technologique. Les parlements sont également appelés à s'exprimer sur le juste équilibre entre la nécessité d'assurer la compétitivité des entreprises européennes, notamment par l'innovation et le progrès technologique, et le besoin de protéger les valeurs sociales et de garantir l'épanouissement personnel.

La seconde vise à mettre en évidence les avis des parlements au sujet du niveau auquel les décisions sur les nouvelles technologies et les nouveaux modèles économiques doivent être prises ; le but est de savoir si de telles décisions doivent être prises au niveau national ou au niveau européen. À cet égard, les parlements

sont également appelés à s'exprimer sur les contrôles de subsidiarité et de proportionnalité.

* *
*

